



*Décisions prises dans le cadre de la
délégation accordée au maire par le
Conseil Municipal
(Délibération du 5 juillet 2021)*

- Décision n° 1 Décision de retenir DEMECO DESJOUIS pour effectuer le déménagement du contenu de la maison des comtes vers l'ancienne école de musique pour un montant de 4058.16 euros TTC.
- Décision n° 2 Décision de retenir GIFT CAMPAIGN, Paris, pour la fourniture de trophées en plexiglas gravés à l'effigie de la ville pour 1 636 euros TTC.
- Décision n° 3 Décision de retenir M. Philippe HERMAN, géomètre expert à Arcisses pour le levé topographique pour l'étude de faisabilité de l'extension du lotissement Croix de Son pour 942 euros TTC.
- Décision n° 4 Décision de retenir SA2E à Biéville-Beuville pour la maîtrise d'œuvre de l'étude du réseau des eaux pluviales Rue de la Gare pour un montant de 4 752 euros TTC.
- Décision n° 5 Décision de retenir Guillerminet sarl, à Coulaines pour le levé topographique pour l'aménagement du secteur de l'école de musique pour un montant de 3 324 euros TCC.
- Décision n° 6 Décision de retenir URBICONSEIL pour une mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour le diagnostic complet de l'église Notre Dame pour 4 750 euros TTC.
- Décision n° 7 Décision de retenir le cabinet d'architecture B MPA Sarl 7 rue des Forges, La Brosse, 27320 DROISY pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la toiture de la sacristie pour 19 200 euros TTC.
- Décision n° 8 Décision de retenir SPIE CityNetwork 180 rue de L'Odon, à Mouen 14790, pour le renouvellement du contrat de maintenance des installations de vidéosurveillance pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 12.02.2024.
- Décision n° 9 Décision de retenir DEMO TP pour la réfection des courts de Tennis pour un montant de 10 191 € TTC.
- Décision n° 10 Décision de retenir Neveu Bureau Concept pour la fourniture et la pose de rayonnage pour les archives au RDC et à l'Etage des locaux

de l'ancien tribunal pour un montant total de 24 636.62 € TTC.
(Annule et remplace la décision 76-2023)

- Décision n° 11 Décision de retenir le devis de O JAD à St Gemme sur Loire pour l'achat de plants pour l'aménagements des massifs pour respectivement 3952.87 et 1177.18 € TTC.
- Décision n° 12 Décision de retenir le devis de la STIPA pour l'achat des pièces de rechanges pour les véhicules des services techniques de la ville pour 898.03 euros TTC.
- Décision n° 13 Décision d'accepter la déclaration de sous-traitance avec AERO GAINES au Mans pour la fourniture de gaines de ventilation dans le cadre du marché de réhabilitation du marché couvert en tiers lieu.
- Décision n° 14 Décision de retenir Inno Réseaux TP pour l'installation d'un système de contrôle d'accès des portes des courts de tennis pour un montant de 7 349.80 euros TTC.
- Décision n° 15 Décision de retenir BEQUET pour l'intervention d'urgence sur le toit de la médiathèque pour un montant de 1 703.64 euros TTC.
- Décision n° 16 Décision de retenir BEQUET pour l'intervention d'urgence sur le toit de l'ancienne école de musique pour un montant de 858 euros TTC.
- Décision n° 17 Décision de faire réparer le Berlingo électrique chez CITROEN pour un montant de 756.54 euros TTC.
- Décision n° 18 Décision de créer une régie de recettes pour la foire au boudin 2024.
- Décision n° 19 Décision de retenir SOGEPI SERVIBOIS pour la campagne de capture des pigeons pour un montant de 1 186.56 euros TTC.
- Décision n° 20 Décision de retenir ELAIRGIE pour le contrat d'entretien et de maintenant de l'installation de chauffage et de traitement de l'air pour le Centre de Mémoire et de Culture pour un forfait annuel de 1 680 euros TTC.
- Décision n° 21 Décision de missionner ETS pour la mise à disposition de personnel de manutention pour l'évacuation des déblais Rue du Portail St Denis pour un forfait de 1300 euros TTC.
- Décision n° 22 Décision d'achat un véhicule Citroën Jumpy pour un montant de 12 990 euros TTC auprès de Lisieux Occasions.
- Décision n° 23 Décision de retenir les entreprises GUIBOUX Matériaux et SPEQTRIS Sport pour la fournitures de matériaux pour la réfection

des courts de tennis pour respectivement 3 513.50 € TTC et 450.24 € TTC.

- Décision n° 24 Décision de faire intervenir l'entreprise OTIS pour remplacer la batterie de manœuvre sur courant de secours de l'ascenseur de médiathèque pour un montant de 289.68 € HT soit 347.62 € TTC
- Décision n° 25 Décision de retenir Caplatub pour l'achat d'un arroseur mécanique pour le terrain de football pour un montant de 1 491.72 € HT soit 1790.06 € TTC.
- Décision n° 26 Décision de retenir Chroloris pour l'achat de peinture pour les terrains de football pour un montant de 1 222.94 € HT soit 1467.53 € TTC.
- Décision n° 27 Décision de retenir Terradis pour l'acquisition de gazon pour les terrains de football pour un montant de 2 242.70 € HT soit 2 679.24 € TTC.
- Décision n° 28 Décision de retenir BIO3G pour l'achat de fertilisants pour les terrains de football pour un montant de 1 290 € HT soit 1 548 € TTC.
- Décision n° 29 Décision de retenir Echo Vert pour l'acquisition de fertilisants horticoles pour les espaces verts cultivés pour un montant de 2 284.60 € HT soit 2 527.61€ TTC.
- Décision n° 30 Décision de signer l'offre commerciale de SUEZ pour la mise à disposition d'une benne de 20m3 pour les services techniques.
- Décision n° 31 Décision d'acquérir un nettoyeur haute pression auprès d'Autodistribution pour un montant HT de 990 € soit 1188 € TTC..
- Décision n° 32 Décision de faire intervenir Challier Sarl pour la réparation du chauffe-eau des vestiaires du football pour un montant HT de 334.48 € soit 352.88 € TTC.
- Décision n° 33 Décision d'acquérir auprès de SETIN des cylindres de portes pour les ateliers municipaux un montant HT de 830.77 € soit 996.92 € TTC.
- Décision n° 34 Décision d'acquérir 5 thermos-hygromètres auprès de Promuseum pour un montant de 833.29 € HT soit 999.25 € TTC.
- Décision n° 35 Décision de signer un contrat avec DEMECO DESJOUIS, pour effectuer le déménagement de la maison des comtes vers l'ancien tribunal et l'hôtel de Puissaye pour un montant de 645.50€ HT soit 774.60 euros TTC.
- Décision n° 36 Décision de signer les devis de l'entreprise Perche Loisel Motoculture, La Gare, 61400 Mortagne au Perche, pour l'achat

- d'un réciprocateur d'un montant de 1 042.80 € HT soit 1 251.36 € TTC.
- des batteries de débroussailleuse avec chargeur pour 1 134.05 € HT soit 1 360.86 € TTC.

Décision n° 37

Décision d'acquérir un plateau remorque avec ridelles et réhausses grillagées auprès de Perche Loisel Motoculture, La Gare, 61400 Mortagne au Perche pour un montant de 4 540.01 € HT soit 5 445.26 € TTC.

Décision n° 38

Décision d'accepter le devis de Solomat Sport Service, 5 rue du Bel Air à Verson (14790) pour la transformation de la terre artificielle en béton poreux sur les 2 courts de tennis pour un montant de 52 962.20 € HT soit 63 554.64 € TTC.

Décision n° 39

Décision d'accepter le devis de la Sarl Cintrat-Piau à Reveillon pour le raccordement de la cuve d'eau de pluie pour un montant de 986.59 € HT soit 1 183.91 € TTC.

Décision n° 40

Décision d'accepter le devis de M. C. ANTUNES pour le montage de l'éclairage des courts de tennis pour un montant de 1 830 € HT soit 2 196 € TTC.

Décision n° 41

Décision d'accepter les devis de l'entreprise SEPQTRIS à Lisses 91090 pour l'éclairage et la pose d'un coffret de gestion de l'éclairage des courts de tennis pour un montant de 9 373.65 € HT soit 11 248.38 € TTC.